



## APPEL À PROJETS

### Résidence d'artiste « Patrimoine et arts numériques » 2017-2018

---

L'association *Quinzaine du Numérique (QZN)* souhaite accueillir un artiste en résidence de création et d'action culturelle, de novembre 2017 à avril 2018 et questionner la relation entre le patrimoine rochelais et les arts numériques. Cette résidence est co-pilotée avec la Ville de La Rochelle dans le cadre des P[art]cours, dispositif d'éducation artistique et culturelle. Elle est menée en partenariat avec le Centre Intermondes, le Centre des Monuments Nationaux, la Maison de l'Étudiant de l'Université de La Rochelle et le Département de la Charente-Maritime.

#### CADRE DE L'APPEL A PROJETS

L'association *Quinzaine du Numérique (QZN)* cherche à promouvoir, diffuser et développer la création et les pratiques numériques par l'organisation d'événements récurrents ou ponctuels de toutes sortes destinés à tous les types de publics, organiser des formations artistiques, des débats, des échanges et des conférences mettant en valeurs la création numérique, soutenir logistiquement et/ou financièrement tous types de projets innovants par tous moyens présents ou futurs permettant de mener à bien ce projet.

La Ville de La Rochelle place au cœur de sa politique l'éducation artistique et culturelle auprès du jeune public. Cette priorité s'illustre à travers le dispositif P[art]cours créé en 2014 à destination des enfants des écoles, des centres de loisirs et des centres socioculturels. En 2016-2017, 65 parcours sont organisés et soutenus à La Rochelle ainsi que dans quatre communes de l'Agglomération. Cette coordination est portée avec la Mission de l'action culturelle de la D.S.D.E.N de la Charente-Maritime.

Le dispositif vise à :

- permettre aux enfants d'être au cœur des processus de création et découvrir une œuvre,
- les immerger dans une pratique artistique et une pratique culturelle à travers la mise en relation de différents savoir-faire et savoir-être,
- accompagner des artistes dans leur projet artistique et soutenir leurs démarches en leur offrant un espace de création temporaire,
- insuffler une dynamique territoriale en impliquant les familles, les autres structures éducatives et socioculturelles des quartiers.

#### CONTEXTE HISTORIQUE ET PATRIMONIAL

La Rochelle, nichée au cœur de la façade atlantique, a su faire de son ancrage maritime un formidable atout de développement économique, touristique et culturel.

L'hôtel de ville, initialement installé à cette place au XIIe siècle, puis construit entre la fin du XVe siècle et le début du XVIe siècle, présente une enceinte gothique remarquable, surmontée d'un chemin de ronde sur mâchicoulis. Il a été classé monument historique le 27 décembre 1861. Ravagé en 2013 par un incendie, il est actuellement en reconstruction. La fin du chantier est programmée pour 2019.

Cette cité est un centre de commerce maritime. Le développement de cette ville neuve du XI<sup>e</sup> siècle est assuré dès le XIV<sup>e</sup> siècle par la protection qu'offrent les tours, notamment les tours Saint-Nicolas et de la Chaîne qui régulent l'entrée des nombreux navires de commerce dans son port.

Des tours-prisons : toutes les trois conçues pour servir de résidence, deux tours sur trois (à savoir la tour Saint Nicolas et la tour de la Chaîne) ont également été des lieux de détention entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle pour les Huguenots puis des marins étrangers. Elles deviennent ensuite prisons militaires au XIX<sup>e</sup> siècle. La tour de la Lanterne quant à elle servait à désarmer les bateaux en amont du port et avait une fonction de phare.

## **PROJET**

Pour 2017-2018, l'appropriation du patrimoine rochelais et la culture numérique sont une priorité partagée par l'association *Quinzaine du Numérique* (QZN), la Ville de La Rochelle et leurs partenaires. Ceux-ci souhaitent contribuer à la mise en place d'une résidence d'artiste permettant aux enfants et aux jeunes d'appréhender le patrimoine historique de leur ville par l'art numérique. La résidence d'artiste permettra de soutenir la jeune création.

## **OBJET DE LA CANDIDATURE**

La création numérique va s'adresser au jeune public, à savoir une classe de cycle 3 (8-11 ans), une classe de 6<sup>ème</sup> (11-12 ans), un groupe d'étudiant, et permettre à celui-ci d'être immergé, dans l'histoire patrimoniale de sa ville et d'expérimenter les arts numériques, d'investir une nouvelle forme d'expression.

Un dialogue, un questionnement, un nouveau regard sera ainsi proposé aux enfants et aux jeunes sur le patrimoine sauvegardé et plus spécifiquement les Tours de La Rochelle et l'Hôtel de ville. L'artiste sera donc amené à transmettre et à proposer un cheminement adapté aux différents niveaux.

La résidence permettra également à l'artiste de développer sa propre création et de disposer d'un espace et de temps pour s'y consacrer. 45 heures d'interventions seront consacrées à l'action culturelle tout au long de la résidence.

Le travail mené avec les enfants et les jeunes et la création personnelle pourront faire l'objet d'une présentation dans le cadre des Etudiants à l'Affiche, festival organisé par la Maison de l'Etudiant/Espace Culture de l'Université de La Rochelle, du 22 mars au 6 avril 2018, et/ou du festival Zéro 1, les 29 mars et 1<sup>er</sup> avril 2018, organisé avec le soutien de l'association *Quinzaine du numérique*.

## **DURÉE DE LA RÉSIDENCE**

Trois mois répartis entre novembre 2017 et avril 2018 dont 45 heures d'interventions en direction du jeune public.

## **LIEU DE CREATION ET D'ATELIER**

Plusieurs lieux d'atelier seront recherchés tout au long de la résidence :

- une école ou un collège dans un 1<sup>er</sup> temps puis la Chapelle des dames blanches (lieu d'exposition),
- les Tours de La Rochelle ou la Maison de l'Etudiants pour un 2<sup>ème</sup> lieu de travail in-situ. Des workshops peuvent s'y dérouler tout comme une restitution finale en mars-avril (en lien avec le festival Zéro 1).

L'artiste sera accompagné à la fois par le Service de l'action culturelle pour l'aider dans le cheminement du projet et la mise en place les collaborations avec les enseignants. La *Quinzaine du Numérique* accompagnera la création et les temps de recherche en fonction des besoins. L'Université invitera des étudiants, membres des ateliers les jeudis à s'investir et proposera aux enseignants-chercheurs de suivre la démarche artistique.

Le Centre des Monuments Nationaux donnera accès aux Tours à l'artiste et aux groupes investis et sera également un partenaire-ressources quant à la réalisation du projet.

## **CAHIER DES CHARGES**

La résidence s'adresse à des intervenants francophones. L'artiste doit justifier d'une expérience en matière de transmission en direction d'un large public. Il doit aussi montrer une réelle volonté à vivre en immersion dans un établissement scolaire et privilégier le contact avec les enfants et les jeunes, notamment à travers la conduite d'ateliers d'arts numériques. Chaque candidat doit transmettre un dossier complet de présentation de son activité artistique et des exemples d'actions culturelles avant la date limite de réception indiquée dans le présent document. Un seul projet sera retenu par le comité de sélection.

## **SITOGRAFIE**

<https://www.monuments-nationaux.fr/>

<http://www.tours-la-rochelle.fr/>

<http://www.ville-laroche.fr/>

<http://www.univ-laroche.fr/Maison-de-l-etudiant-Espace-Culture>

<http://www.centre-intermondes.com/centre-intermondes.com/Accueil.html>

## **CRITÈRES DE SÉLECTION**

- originalité du projet
- viabilité du projet : cohérence entre l'ambition du projet et le temps de résidence
- motivation à suivre la résidence : une attention particulière sera portée à la manière dont l'artiste envisage d'intégrer et d'associer le jeune public à son travail.

## **PRISES EN CHARGES**

L'artiste retenu dans le cadre de cette résidence bénéficiera de :

- une rémunération de 2 475€ soit 45 heures d'interventions en direction des publics,
- une bourse à la création de 3 525€,
- un droit de présentation de 1500€ (si l'œuvre personnelle est présentée au festival Zéro 1),
- un forfait de 1700€ comprenant les défraiements (transports et l'alimentation) pour les artistes vivants à plus de 50kms de La Rochelle,
- un forfait pour le matériel de 1000€,
- un hébergement mis à disposition de l'artiste à La Rochelle.

Du matériel audiovisuel pourra être mis à disposition pour faciliter la mise en œuvre des actions de découverte et de sensibilisation en direction des publics.

## **PROPRIÉTÉ DES ŒUVRES**

Les travaux personnels réalisés durant le temps de la résidence sont la propriété de l'auteur.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Votre dossier doit contenir dans l'ordre :

- une note d'intention,
- un dossier artistique,
- une présentation de votre projet d'action culturelle (démarches et description des étapes),
- Tout autre élément susceptible de compléter votre candidature en maximum trois pages : \*
  - pratiques artistiques reconnues depuis au moins deux ans,
  - expériences d'au moins 50h en matière de formation artistique en direction des jeunes publics,
- vos motivations à suivre cette résidence (maximum 1 page),
- CV (maximum 1 page) \*
- les besoins techniques estimés.

Les candidatures seront étudiées de façon anonyme : il convient donc d'adresser les pièces marquées d'une \* dans une deuxième enveloppe. Les autres documents ne doivent pas porter de mention de vos noms et Identités. Cette enveloppe sera glissée dans la 1<sup>ère</sup> et ouverte une fois les 1<sup>ers</sup> choix effectués.

**Date limite de dépôt du dossier complet : lundi 29 septembre 2017**

**Dossier à adresser à : *La Quinzaine du numérique* [contact@qzn.fr](mailto:contact@qzn.fr)**

**Décision communiquée mi-octobre 2017.**

En partenariat avec

